

VI.4.5.2. L'argent

- 408.** Le troc, c'est-à-dire l'échange direct entre des biens et/ou des services, est non seulement aléatoire, mais aussi long et, même, dangereux à mettre en place. Il n'est pas facile de trouver en temps voulu une autre personne qui cherche à se séparer du bien, dont le premier a besoin (ou envie) et qui accepte en outre la contre-prestation proposée. La recherche risque d'être trop longue, infructueuse et, avec des besoins de plus en plus impérieux, conflictuelle et donc dangereuse pour les parties concernées.

Depuis longtemps, l'homme (h/f/x) est parvenu à éviter ces pièges ^{6/452} par le recours à l'unité d'échange, à l'étalon de référence.^{6/453}

Cette "découverte" se trouve à l'origine de l'histoire, peu édifiante, de l'argent, nom générique donné aux unités d'échange, utilisées dans la valorisation des biens et des services.

Moyennant la remise d'un nombre d'unités d'échange à convenir, le fournisseur d'un bien ou d'un service accepte de donner suite à la demande d'une autre personne, qui souhaite obtenir ce bien ou ce service, ayant la certitude qu'il pourra à son tour se servir de ces unités d'échange et obtenir, ailleurs, les biens et les services de son choix.

Au début de leur histoire, les unités d'échange étaient diversifiées : plumes de taille ou de couleurs recherchées, dents de prédateurs, coquillages rares, pierres taillées...

Les gouvernants ont rapidement compris qu'ils avaient intérêt à se réserver, même de force, le rôle d'émetteur (exclusif) des unités d'échange, ce qui renforçait particulièrement leurs pouvoirs politiques, économiques et financiers.

Dans un premier temps, ils mettaient en circulation des unités d'échange qui avaient une valeur intrinsèque. Chaque unité contenait une quantité conventionnelle, déterminée par les gouvernants, d'un métal précieux, mélangé à d'autres ingrédients moins nobles.

Pour des raisons qui se laissent facilement deviner, les gouvernants ont ensuite préféré "conserver" les métaux précieux dans leurs coffres. Ils mettaient en circulation des monnaies fiduciaires sans valeur intrinsèque. En théorie, elles

^{6/452} Pour se trouver piégé sur le terrain miné de l'argent.

^{6/453} Voy notamment : B. COLMANT, *De l'or des templiers aux crypto monnaies. Histoires d'économie*, Anthemis, Limal, 2018, 148 p.; N. FOURNIER, *L'ordre de l'argent. Critique de l'économie*, Montréal, Liber, 2019, 213 p.; D. GRAEBER, *Debt. The first 5000 years*, New York, Melville House, 2012, 534 p.

étaient garanties par la possibilité de les échanger contre une fraction des réserves qui se trouvaient, réellement ou prétendument, dans les coffres des gouvernants.

Le verrou de l'échangibilité a sauté au 20^{ème} siècle (1971).^{6/454} L'argent devenait "confiance collective", sans semblant de valeur intrinsèque. Son utilisation et son succès reposent sur la confiance des utilisateurs, convaincus qu'ils pourront s'en servir, sans (trop de) difficultés, pour obtenir les biens et les services de leur choix.

Entretiens, l'argent fiduciaire avait par ailleurs été rejoint par l'argent scriptural, encore plus facile à émettre et à utiliser puisqu'une inscription dans un système régulé de comptes suffit à sa création et à sa mobilisation, par un jeu d'écritures qui expriment des dettes et des créances.

- 409.** Qui, au sein du vivre ensemble, mérite autant de confiance ? Il est difficile d'imaginer qu'il puisse s'agir une personne physique(h/f/x).

En démocratie, il ne peut s'agir que des législateurs qui contrôlent et exercent le pouvoir politique au nom, pour le compte et dans l'intérêt des personnes qui se trouvent sous leur autorité, contrôlés par des contre-pouvoirs appropriés, qui vérifient le respect des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement démocratique.

En démocratie, les législateurs déterminent ce qui fait figure de monnaie et, en principe, décident de son émission. La délégation de ces décisions à des experts, qui ne sont pas responsables du vivre ensemble et qui ne représentent pas ses membres, ne devrait pas être envisagée à la légère. ^{6/455}

Il revient donc aux législateurs d'imposer à leurs ressortissants l'utilisation et l'acceptation de la monnaie de leur choix, de déterminer le volume monétaire, le pouvoir d'achat de sa monnaie et sa valeur à l'égard de monnaies étrangères...

La confiance dont bénéficie la monnaie, retenue par le législateur, constitue dès lors une obligation légale d'ordre public dans le chef de ses ressortissants, susceptible de sanction et de contrainte en cas de méconnaissance.

L'argent est incontestablement une construction publique : un outil public, imaginé et structuré par les législateurs, destiné à faciliter les transactions au

^{6/454} B. COLMANT, op.cit., 95-96.

^{6/455} Ou devrait, à tout le moins, être entourée de garanties démocratiques solides qui malheureusement manquent dans un monde financiarisé, dominé par les marchés de capitaux ; voy ci-après nos 405-410 ; voy. ég. en ce sens : S. KELTON, *The deficit myth. Modern monetary theory and how to build a better economy*, Londres, John Murray, 2020, 325 p.

sein du vivre ensemble, qui mobilisent les biens et les services en fonction des besoins et des envies de chacun.

Il est impérieux que les législateurs aient et conservent le contrôle exclusif de la monnaie, notamment par le pouvoir ultime de mettre les compteurs monétaires à zéro, ce qui se produit par l'introduction d'une nouvelle monnaie qui remplace, définitivement, l'ancienne, en combinaison, le cas échéant, avec un mécanisme de conversion.

410. Il est de bon ton de prétendre qu'il est imprudent de faire confiance aux autorités publiques, notamment en matière monétaire.

Au regard de l'histoire, les sceptiques n'ont pas tort. Les gouvernants se sont souvent montrés de leur plus mauvais côté, et c'est peu dire, quand il s'agissait de grappiller et de s'enrichir.

L'histoire de ces gouvernants n'a toutefois pas été écrite à l'encre démocratique.

L'application cohérente et loyale des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement démocratiques donne une bien meilleure protection monétaire que les activités économiques, financières et/ou monétaires du secteur "privé", aux mains d'une élite minoritaire.^{6/456}

Faut-il rappeler que les crises financières, associées à des crises monétaires, sont un "produit", estimé inévitable par les économistes de tous bords, du système économique et financier du 20ème et du 21ème siècles, qui se trouve sous le contrôle du secteur privé ?

Les gouvernants ont en effet eu la faiblesse coupable ^{6/457} de confier, à tout le moins partiellement, la création d'argent scripturale ^{6/458} à des institutions financières ^{6/459}, qui se trouvent sous le contrôle du secteur privé.

Par l'octroi de crédits, par la création d'instruments financiers ^{6/460}... le secteur privé a émis et continue à émettre des volumes monétaires qui dépassent plusieurs fois le volume d'argent fiduciaire. La création de ces volumes monétaires échappe au contrôle et à la surveillance du pouvoir politique.

Malgré des précautions réglementaires, par ailleurs d'inspiration (néo)libérale, le secteur financier privé peut non seulement créer, mais aussi contribuer à la survenance de bulles spéculatives par l'émission (privée) d'argent scripturale

^{6/456} L'histoire démontre par ailleurs que le secteur privé, seul ou en "étroite" collaboration avec les gouvernants, s'est fréquemment trouvé à l'origine de catastrophes monétaires.

^{6/457} Impardonnable d'un point de vue démocratique car contraire aux principes, à la finalité et aux règles de fonctionnement démocratiques

^{6/458} Actuellement régulé, notamment par le droit comptable et par le droit financier.

^{6/459} Actuellement également régulées dans leur constitution, leur actionnariat, leur fonctionnement.

^{6/460} Dérivés de "valeurs" sous-jacentes ; voy supra nos 1-4.

6/⁴⁶¹ qui entretiennent l'offre et la demande de certains produits, biens ou services qui ont le vent spéculatif en poupe.

Lorsque la bulle explose, les conséquences fâcheuses sont pour les "autres" : le "système économique et financier" laisse au vivre ensemble le soin de son sauvetage, qui préserve la faculté de création d'argent scripturale comme par miracle.

Mais il y a pire : la création en dehors de tout cadre législatif et régulateur de monnaies virtuelles ou de crypto monnaies 6/⁴⁶². Leur existence est, tout simplement, contraire à l'ordre public économique.

La liberté d'entreprendre a des limites et, pour des bonnes raisons, la création (privée) d'argent n'est pas dans le commerce.

Eu égard aux fonctions qui sont déjà assumées par l'argent fiduciaire et scriptural, les monnaies virtuelles ou encryptées n'apportent aucune nouvelle fonctionnalité.

Il s'agit d'instruments de spéculation, qui balaient d'un revers de main toutes les précautions monétaires, douloureusement acquises au prix de nombreuses crises économiques, financières et monétaires. I

L'objectif des monnaies virtuelles et encryptées est par ailleurs que leur création et leur utilisation échappent au contrôle des autorités publiques.

Leur interdiction pure et dure s'impose parce que les intérêts privés des personnes qui créent ou utilisent des monnaies virtuelles ou encryptées à des fins spéculatives ou parce qu'elles veulent échapper à toute régulation monétaire, ne justifient d'aucune manière qu'ils mettent en danger le vivre ensemble démocratique.

Outre le fait que ces monnaies portent aussi atteinte à l'ordre public écologique 6/⁴⁶³, il est nécessaire dans une société démocratique et il répond à des besoins sociaux impérieux dont la société démocratique est responsable, que le législateur interdise la création et l'utilisation de monnaies virtuelles ou encryptées, compte tenu de l'importance de l'argent dans l'organisation du vivre ensemble et des conditions de vie de ses membres. 6/⁴⁶⁴

- 411.** Revenons dès lors sur le privilège exorbitant de la création d'argent scriptural, concédé trop facilement au secteur financier privé par les gouvernants.

6/⁴⁶¹ Voy supra nos 5-8.

6/⁴⁶² Dénominations inappropriées puisque l'argent est devenu virtuelle et encrypté à défaut de valeur sous-jacente.

6/⁴⁶³ Ces monnaies et leur utilisation reposent sur le stockage électronique des transactions par des systèmes informatiques puissants, alimentés en énergie sans interruption.

6/⁴⁶⁴ L'échange de biens, de produits et de services.

Ce qui était prévisible, s'est effectivement produit. A défaut de restrictions, le secteur financier privé a augmenté les volumes monétaires en circulation, à son profit (intérêts/charges). Les chiffres d'affaires et les bénéfices du secteur financier privé se sont envolés.

Ces volumes sont devenus tellement importants dans le courant de la deuxième partie du 20^{ème}. siècle que l'économie réelle 6/465 est incapable de les absorber.

Ces volumes monétaires "excédentaires" sont, en fait, destinés à une économie financiarisée, également créée et gérée par le secteur financier privé. 6/466 L'économie financiarisée est détachée de l'économie réelle : elle mène sa propre vie.

Même le principe économique est dépassé par cette "évolution" : il fait profil bas à côté des statistiques, des calculs, des moyennes, des nanosecondes, des théories du jeu, des théories du hasard... Une masse d'informations, qui concernent notamment l'économie réelle, des présomptions de fait, des connaissances bien ou mal maîtrisées, des voyances, des espoirs, des surestimations et des instruments financiers de tous genres... crée l'illusion que l'économie financiarisée justifie les opérations et les transactions, qui interviennent sur ses marchés avec des capitaux excédentaires. 6/467

En fin de compte, il s'agit ni moins, ni plus de spéculations, de paris sur un futur incertain avec des capitaux qui mériteraient une meilleure utilisation pour le bien commun, pour le bien-être de la planète, du vivre ensemble et de l'ensemble de ses membres.

Transactions et opérations financiarisées peuvent "rapporter gros" ou coûter très cher 6/468 selon que tourne la roue de la fortune.

Avec des moyens financiers excédentaires leurs propriétaires peuvent prendre beaucoup plus de risques que les "autres", qui n'ont pas des richesses excédentaires à leur disposition. 6/469 Ils se paient en outre l'assistance des meilleurs experts en finances, dont les rémunérations sont inabornables pour les autres.

6/465 C'est-à-dire les activités économiques qui sont destinées à la production de biens, de produits et de services dont les humains se servent quotidiennement.

6/466 Situation empirée par les programmes de "quantitative easing" (QE) mis en place par les banques centrales (en principe, des institutions publiques) après la crise financière et économique de 2007-2008 afin de "sauver" la finance par le rachat d'instruments de dettes publiques et d'autres actifs financiers.

6/467 Excédentaires d'un double point de vue : d'abord du point de vue de leurs propriétaires (finaux) qui n'en ont pas besoin pour bien vivre, même en actualisant leurs besoins sur la moyenne de survie, avec une marge considérable de sécurité ; ensuite du point de vue de l'économie réelle qui ne sait pas absorber les volumes excédentaires.

6/468 P. ARTUS, *Discipliner la finance*, Paris, Odile Jacob, 2019, 135-153.

6/469 T.PIKETTY, *Le capital au 21^{ème} siècle*, 685-747.

Un autre élément assombrit le tableau. Sauf en cas de crise, les marchés financiers et financiarisés se trouvent sous le contrôle des personnes qui sont financièrement les plus fortes.

Ces marchés fonctionnent au rythme de leurs offres et de leurs demandes, qui sont de fait concertées. Sur ces marchés s'appliquent des règles d'un jeu, dont ils sont les auteurs. Ils déclenchent, en d'autres mots, les euphories et les chutes. Faut-il s'en étonner ?

Des capitaux excédentaires, destinés à une économie financiarisée, dont les activités et les résultats sont réservés à une élite économique et financière, sont un non-sens en démocratie. Leurs propriétaires (ultimes) et leurs conseils dépouillent l'argent de sa raison d'être, de son objectif et de ses fonctions.

Rappelons que l'argent existe parce qu'il facilite la mobilisation des biens et des services, dont les humains, réunis en vivre ensemble, ont ou croient avoir besoin dans leur vie quotidienne.

L'échange de biens et de services, reliés d'une façon ou d'une autre à la planète, au vivre ensemble et à la répartition des tâches, permet aux titulaires d'atteindre les meilleures conditions de vie possible par l'exercice de leurs droits et libertés, réalisés et raisonnablement limités par des législateurs.

Dans ce cadre politique, l'argent n'est rien d'autre qu'un instrument public, créé par le législateur comme un moyen d'échange, de valorisation et de paiement des biens et des services échangés.

412. Le secteur financier privé profite d'un privilège exorbitant qu'il a su "obtenir" longtemps avant le tournant démocratique.

Par l'octroi de crédits, il émet des volumes monétaires excédentaires qu'il attribue, à sa discrétion, aux personnes qui font partie ou, à son avis, feront partie de l'élite économique et financière.

Dépassant de loin les capacités d'absorption de l'économie réelle, les propriétaires/bénéficiaires de crédits cherchent d'autres "marchés" qui leur donnent la possibilité de faire "fructifier" (ou de perdre) les capitaux excédentaires, au point d'en faire leur activité et leur occupation principales.

Ces capitaux excédentaires sont donc destinés par leurs bénéficiaires ^{6/470} et leurs conseils ^{6/471} à une nouvelle "économie", où l'argent a perdu son rôle de moyen d'échange, de valorisation et de paiement.

Dans l'économie financiarisée il devient l'objet d'un jeu qui donne aux participants la possibilité de parier. Ils spéculent sur la hausse ou la baisse de

^{6/470} Dont font partie les actionnaires privés des institutions de crédit, qui se trouvent à l'origine des capitaux excédentaires.

^{6/471} Dont font également partie les institutions de crédit, qui se trouvent à l'origine des capitaux excédentaires.

l'évolution d'un prix, d'une production, de n'importe quel évènement, situation, catastrophe, activité... et "investissent" (?) en fonction de leurs "attentes" ou de leur "bonne étoile".

Dans ce jeu, l'argent n'a plus aucun lien avec les biens et les services, nécessaires aux meilleures conditions de vie possible, recherchées par les personnes qui vivent en démocratie.

Compte tenu de sa taille, l'économie financiarisée est devenue plus dangereuse pour la stabilité globale du système financier et monétaire que l'économie réelle, ce que la crise financière de 2007-2008 a notamment démontré.

D'autres crises suivront.

Une démocratie, qui respecte ses principes, sa finalité et ses règles de fonctionnement aurait depuis longtemps compris la situation : elle aurait mis fin à l'utilisation illicite du bien public que constitue l'argent sur des marchés de capitaux excédentaires.

En faisant d'un bien commun un instrument de jeu, les "joueurs" et "les organisateurs du jeu" paralysent et attaquent les principes mêmes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques.

Les législateurs démocratiques ne devraient pas tolérer ce dérapage. Ils ont les moyens à leur disposition qui sont susceptibles de mettre, rapidement et définitivement, un terme à l'économie financiarisée : des mesures de partage et de redistribution des revenus et des capitaux qui sont excédentaires.

Ils peuvent aussi mettre fin à la création d'argent scriptural par le secteur privé : ce privilège exorbitant est sans justification en démocratie.

La législation qui lutte contre le blanchement d'argent peut en outre être étendue à la financiarisation et aux revenus et aux richesses qu'elle produit.

VI.4.5.3. La valorisation et la concurrence

- 413.** Si l'argent est un moyen d'échange et de valorisation qui facilite la mobilisation des biens et des services dont chaque personne (h/f/x) a besoin ou envie, il reste à déterminer comment s'effectue la valorisation des biens et des services.

Comment se fait-il qu'un bien ou un service déterminé se voit attribuer la valeur x, plutôt que la valeur y ou z ?

Plusieurs générations d'économistes (orthodoxes), sagement suivies par la très grande majorité des juristes, ont essayé de démontrer ou, à tout le moins, de faire admettre que la valorisation se fait par des "marchés", qui seraient à la fois les opérateurs et les spectateurs de la libre concurrence.

Ils ont fait du marché pertinent un endroit magique où se rencontrent, en libre et parfaite concurrence, les courbes de l'offre et de la demande, qui portent sur l'ensemble des produits, des biens ou des services substituables.

A leur intersection se dégagerait la valorisation, qui conduirait au prix (juste) du produit, du bien ou du service, sur lequel des parties, parfaitement informées, se mettraient d'accord. 6/⁴⁷²

La valorisation est présentée comme un automatisme : il suffirait d'avoir un marché, d'organiser les conditions d'une concurrence libre et parfaite et le tour serait joué. La valorisation se ferait par la danse nuptiale des courbes de la demande et de l'offre, qui finiraient par se croiser. Il suffirait d'attendre et de cueillir, le moment venu, la valorisation et le juste prix.

414. Les habitués 6/⁴⁷³ savent que cette description du fonctionnement d'un marché se trouve très éloignée de ce qui s'y passe réellement, aussi bien pour les fournisseurs (l'offre), que pour les acquéreurs (la demande).

Ce ne sont pas les personnes qui évoluent sur le marché qui s'adaptent à l'offre ou à la demande, mais les offres et les demandes qui s'adaptent aux personnes qui font le marché.

Même quand il s'agit de produits, de biens ou de services de première nécessité des marges de négociation existent et se manifestent en fonction des caractéristiques personnelles des fournisseurs et des acquéreurs, qui font le marché 6/⁴⁷⁴, de leur interaction et d'éléments contextuels, dont il est impossible de faire un inventaire complet.

Ce sont ces personnes qui, d'une façon ou d'une autre, se rencontrent dans des conditions qui leur sont propres dans les circonstances du moment. Elles donnent une valeur au produit, au bien ou au service qu'elles offrent ou demandent.

Elles défendent leur valorisation parfois en silence, parfois en quelques mots, parfois avec des discours, développés avec plus ou moins de talent.

Sous-jacent à leur rencontre s'établit un rapport de force particulier et hétérogène, qui désigne, in fine, la personne qui obtiendra gain de cause 6/⁴⁷⁵ et celle qui se contentera de ce qu'elle parvient d'obtenir de l'autre. 6/⁴⁷⁶

Le rôle du marché et de la libre concurrence est donc à nuancer.

6/⁴⁷² Voy supra nos 365-368.

6/⁴⁷³ D'un marché physique ou virtuel qui se déroulent, le plus souvent, de la même façon.

6/⁴⁷⁴ Ou leurs représentants.

6/⁴⁷⁵ Qui parvient à faire prévaloir sa valorisation.

6/⁴⁷⁶ Le rapport de force peut aussi se terminer par un compromis dont les deux parties se félicitent ou se contentent.

Même quand la concurrence est libre 6/477, les activités économiques et financières 6/478 se fondent sur un rapport de force qui n'est pas abordée quand la valorisation est attribuée au "fonctionnement automatisée" du marché, aux courbes de l'offre et de la demande, à leur intersection et à la concurrence (libre ou dirigé. 6/479)

En matière de valorisation, le message est avant tout qu'il faut sortir au mieux du rapport de force qui détermine les conditions de la transaction.

Mieux vaut donc être bien préparé quand on a l'intention de s'aventurer sur un marché que ce soit comme fournisseur ou comme acheteur.

Il faut savoir où on met les pieds, avoir analysé l'organisation, le fonctionnement et les résultats du marché, connaître les qualités et les défauts de ses concurrents fournisseurs ou acheteurs, connaître les qualités et défauts des produits, des biens ou des services, offerts ou demandés... Il faut savoir prendre les choses en main, choisir l'approche et le terrain de la discussion, détecter les faiblesses ou les hésitations, se maîtriser, vanter la qualité de ses produits, ses biens ou ses services ou, au contraire, se taire avant de se trouver en difficultés. Il faut savoir anticiper sur les réactions de l'autre ou sur d'éventuels incidents...

415. Sur ce terrain, les fournisseurs et les acheteurs professionnels ont un avantage qui est quasiment irrattrapable pour les profanes. Ils disposent de connaissances, d'expériences, d'informations, de compétences, qui sont généralement inaccessibles au profane.

Ils ont une avance considérable quand ils engagent le rapport de force avec le profane, dont l'importance échappe souvent à ce dernier, même quand il se montre méfiant ou se sent "préparé".

Le cocktail du pouvoir économique et financier des professionnels, d'une part, et de leurs connaissances, leurs expériences, leurs informations et leurs compétences, d'autre part, finit le plus souvent à avoir raison de la prudence ou de la méfiance des profanes.

Ils parviennent ainsi à imposer leur valorisation des produits, des biens ou des services qu'ils offrent ou achètent.

Leurs valorisations sont – invariablement – à l'image du principe économique dont ils maîtrisent tous les secrets. Elles leur garantissent le meilleur résultat (rendement) possible avec le moins d'effort (le moindre coût) possible.

6/477 Ce qui, avec les droits intellectuels, les monopoles, les duopoles, les comportements alignés... semble plus une exception que la règle. A ces éléments, il échet d'ajouter que la présence des concurrents (fournisseurs ou acquéreurs) sur un marché déterminé est aléatoire. Leur présence, leur nombre, leur qualité...changent les conditions de concurrence inlassablement.

6/478 Dans une économie réelle.

6/479 Par les pouvoirs économiques et financiers, contrôlés par une élite économique et financière.

Les conséquences sont moins heureuses pour les profanes. Ils subissent la loi du plus fort et s'appauvrissent.

S'ils achètent, ils paient trop cher des produits, des biens et des services de piètre qualité, dont ils découvrent ensuite les risques, les coûts, les pertes ou les dommages externalisés sur eux, sur le vivre ensemble et/ou sur la planète. S'ils vendent, ils se séparent de leurs produits, de leurs biens ou de leurs services au moindre prix.

Puisque les transactions s'enchaînent, se répètent et se multiplient, leur appauvrissement se poursuit et détériore leurs conditions de vie. Ils doivent s'astreindre à des "économies", qui pèsent sur l'exercice de leurs droits et de leurs libertés en matière de sécurité, de santé, d'enseignement et d'épanouissement.

Leur appauvrissement devient dans le chef des fournisseurs et des acheteurs professionnels un enrichissement, ce qui les 6/480 incite à faire toujours "mieux" pour que "la fête continue".

Quand la transaction s'établit entre fournisseurs et acheteurs professionnels, leurs connaissances, leurs expériences, leurs informations... se valent 6/481 en principe. Leurs actes et leurs comportements seront toujours dictés par le principe économique, mais la valorisation qui sera retenue, exprimera surtout la volonté du professionnel (fournisseur et/ou acheteur) qui, au moment de leur "accord", était le plus fort, économiquement et/ou financièrement.

Il y a une exception : ils trouveront facilement un accord sur une valorisation commune, quand ils ont la certitude de pouvoir externaliser le coût de leur accord sur le fournisseur ou l'acheteur final, profane par hypothèse, ou sur le vivre ensemble en passant par la planète.

- 416.** Le rapport de force, sous-jacent à la valorisation des produits, des biens et des services, se trouve dès lors à l'origine de l'accumulation et de la concentration illimitées de revenus et de richesses, ce qui est par ailleurs l'objectif premier du principe économique et des personnes qui contrôlent les pouvoirs et les activités économiques et financières 6/482, partout et par tous les temps.

Avec le basculement démocratique, le pouvoir politique a changé de main et les mécanismes qui déterminent la valorisation, ont commencé à faire tache.

6/480 Leurs activités économiques ou financières étant, en principe, confiées à des personnes morales de droit privé dont ils sont les actionnaires.

6/481 Ou devraient, à tout le moins, être équivalentes.

6/482 Fournisseurs et acheteurs de produits, de biens et de services.

Comment expliquer que les moyens financiers, qui garantissent à leurs propriétaires les meilleures conditions de vie possible, prennent inexorablement la direction de l'élite économique et financière du fait qu'elle contrôle la valorisation des produits, des biens et des services qu'elle produit ou achète ?

Il n'est pas sorcier à comprendre que l'enrichissement (accéléré et illimité) de l'élite et l'appauvrissement corrélatif des "autres" ne sont pas conformes aux principes, à la finalité et aux règles de fonctionnement démocratique.

Tôt ou tard le pouvoir politique risque dès lors de siffler la fin de la récréation.

L'élite économique et financière a donc pris les devants. A peine la démocratie mise sur les rails, l'élite a construit une forteresse autour du pouvoir de valorisation ^{6/483}, faisant appel aux économistes et aux juristes qui sont (devenus) ses alliés et ses agents d'exécution.

Au lieu d'expliquer aux électeurs et à leurs représentants politiques que la valorisation des produits, des biens et des services, qui déterminent les conditions de vie de chacun, se fonde sur un rapport de force qui se termine, en règle, en faveur des plus forts qui maximisent leurs profits et épargnent en même temps sur les coûts, les économistes et les juristes ont attribué la valorisation aux marchés, qui fonctionne(raie)nt sous les heureux auspices de la libre et parfaite concurrence.

Ils "enseignent" que sur des marchés en libre concurrence la juste valorisation et le juste prix apparaissent à l'intersection des courbes de l'offre et de la demande.

Dans ces conditions, la tâche des législateurs coulerait de source : organiser et surveiller la libre et parfaite concurrence sur les marchés, rien de moins, rien de plus.

Cette présentation a, pour l'élite, un deuxième avantage, également mis en exergue par les doctrines économique et juridique, qui mettent en "évidence" que la libre concurrence est le fait d'entreprises et d'entrepreneurs. Leurs efforts, dont dépendraient la libre et parfaite concurrence, la juste valorisation et le juste prix, mériteraient le respect de tous et, surtout, une rémunération digne de leurs "investissements".

417. Le succès que ces "théories" économico-juridiques ont connu pendant les cinquante dernières années, est surprenant.

Il aurait suffi de regarder de plus près le fonctionnement et les résultats des marchés au 19^{ème} siècle pour démasquer la supercherie.

^{6/483} Avec succès jusqu'à présent.

Les “marchés libres“ du 19^{ème} siècle étaient une catastrophe pour les personnes qui n'appartenaient pas à l'élite minoritaire, qui était à la manœuvre et au contrôle des pouvoirs politiques, économiques, financiers et intellectuels. 6/484

Le dogme de la libre concurrence, qui conduirait à des valorisations et à des prix “justes“, a reçu “carte blanche“, malgré ce passé douloureux. L'élite économique et financière, qui regroupe les fournisseurs et les acheteurs les plus forts, contrôlent et gèrent les marchés. Leur pouvoir de valorisation est devenu décisif et incontournable. 6/485

Alors que les résultats enregistrés pendant les cinq dernières décennies démontrent que leur contrôle et leur gestion des pouvoirs et des activités économiques et financiers sont incompatibles avec les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques, le pouvoir politique a tardé et tarde toujours à réagir.

Les dérèglements climatiques et écologiques, effets tangibles de l'externalisation de risques, de coûts, de pertes et de dommages sur le vivre ensemble et sur la planète (i) et les inégalités patrimoniales qui s'aggravent au lieu de se réduire de sorte que les conditions de vie des plus nantis 6/486 n'ont plus rien en commun avec celles des personnes, qui se trouvent sur les premières marches des échelles des revenus et des richesses 6/487 (ii), sont incontestablement imputables aux activités économiques et financières, dirigées par le pouvoir de valorisation, dont l'élite (ab)use à volonté.

Elle se sert d'un ordre public économique à l'image des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du libéralisme économique, développé au 19^{ème} siècle, tout dévoué à son pouvoir de valorisation, source inépuisable d'accumulations et de concentrations illimitées de revenus et de richesses. 6/488

Par des actions et des pratiques économiques et financières alignées, l'élite fait beaucoup mieux que résister au tournant démocratique : elle est parvenue à reprendre la direction du pouvoir politique tout en restant, formellement, soumise aux législateurs.

Il est temps que les législateurs démocratiques se remettent au travail, corrigent les erreurs du passé et reprennent le contrôle politique des activités économiques et financières, qui se déroulent sur leurs territoires.

6/484 Sans parler des catastrophes que la première partie du 20^{ème} siècle a réservé à ses contemporains.
6/485 Voy. ég. en ce sens J. EECKHAUT, *The profit paradox. How thriving firms threaten the future of work*, Princeton-Oxford, Princeton University Press, 2021, 327 p.; M. MAZZUCATO, *The value of everything : making and taking in the global economy*, Londres, 2017, 384 p.

6/486 Forcément des membres de l'élite économique et financière.

6/487 Même leur durée de vie moyenne est très différente !

6/488 Voy supra nos 25-30.

L'ensemble des "acquis" économiques et financiers est à revoir. Leur fondement et surtout leur compatibilité à court, à moyen et à long terme avec les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques et avec les limites planétaires sont à vérifier et à confirmer.

Dans toutes leurs manifestations, le pouvoir de valorisation, l'esprit de lucre, le principe économique... ne sauraient échapper à cet exercice indispensable. Les droits et les libertés de l'élite économique et financière ne sont pas illimités ou absolus et ne bénéficient d'aucune immunité.^{6/489}

Confrontés à des valorisations de produits, de biens ou de services ^{6/490} qui, par leur répétition et/ou leur généralisation, contribuent directement ou indirectement aux dérèglements climatiques et écologiques, ainsi qu'à des inégalités patrimoniales écrasantes, le législateur et les pouvoirs publics se doivent d'intervenir.

Ces valorisations appauvrissent la majorité, ruinent leurs conditions de vie ^{6/491} et l'exercice de leurs droits et libertés ^{6/492}, ce qui est incompatible avec les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques.

L'appauvrissement de la majorité et l'enrichissement correspondant d'une minorité par l'effet du pouvoir de valorisation, ne sont pas "raisonnables". Ils heurtent ce qui est nécessaire dans une société démocratique et vont à l'encontre des besoins sociaux impérieux auxquels se destine la démocratie. Ils appellent des interdictions et des restrictions du "pouvoir de valorisation" qui réalisent les objectifs légitimes que les législateurs doivent poursuivre afin d'aboutir aux conditions de vie les meilleures possible pour les personnes qui se trouvent sous leur autorité et qui doivent dès lors rester comparables à celles des autres, comme la Constitution, la Convention EDH et les articles 2 à 5 TUE le prescrivent.

- 418.** Les dérèglements climatiques et écologiques, d'une part, et les inégalités patrimoniales écrasantes, d'autre part, ne mentent pas. Ils démontrent que ce sont les pouvoirs économiques et financiers qui, pendant plusieurs décennies, ont su "encadrer" le pouvoir politique, qui a – lamentablement – échoué.

^{6/489} K. PISTOR, *The code of capital*, 216-229.

^{6/490} Plus particulièrement dans le cadre d'activités économiques et financières

^{6/491} Etant précisé que les plus faibles en souffrent le plus.

^{6/492} Leur sécurité, leur santé, leur enseignement et leur épanouissement.

Cette situation, contraire aux normes prioritaires et au système juridique qu'elles établissent, requiert un tournant plus qu'une transition. La démocratie et son pouvoir politique se contentent depuis trop longtemps de suivre des principes, une finalité et des règles de fonctionnement qui sont incompatibles avec la démocratie.

Ils jouent avec le feu et avec le bonheur, le bien-être des personnes dont ils sont responsables.

Avec fermeté, ils doivent mettre fin à cette situation ambiguë qui donne des faux espoirs... à ceux qui veulent du mal à la démocratie.

Comme l'énoncent la Constitution, la Convention EDH et les articles 2 à 5 TUE, le pouvoir politique des électeurs et des législateurs ^{6/493} est de loin plus important que les pouvoirs économiques et financiers de l'élite minoritaire, qui a le privilège de les contrôler.

Dans le cadre de leurs obligations constitutionnelles et conventionnelles, les législateurs sont en mesure de faire passer leur volonté politique, guidée par les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques, avant la volonté et les préférences économiques, financières ou monétaires de l'élite minoritaire.

Les activités et les intérêts personnels de l'élite se justifient en démocratie aussi longtemps qu'ils s'inscrivent dans et contribuent à la réalisation des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement démocratiques, qui – il y a lieu de le répéter – ne coïncident pas avec les intérêts et les activités économiques et financiers de cette élite.

Cette compatibilité étant perdue de vue depuis fort longtemps, il faut que le pouvoir politique remette les pendules à l'heure.

Les législateurs doivent intervenir, par des lois prohibitives et impératives, dans la valorisation des biens, des produits ou des services, dans l'esprit de lucre et dans l'application du principe économique...

Ils doivent relancer l'initiative économique et financière publique, la seule qui est réellement en mesure d'entrer en concurrence avec la secteur privé ^{6/494} et de s'opposer aux dérives de la valorisation, lorsque celle-ci est la chasse gardée du secteur privé.

Il ne suffit pas de surveiller l'évolution des prix. Le législateur et, sous sa responsabilité, les autorités publiques doivent étroitement surveiller les prix, les coûts et les marges bénéficiaires dont ils se composent. Cette connaissance leur donnera la possibilité d'interdire des marges bénéficiaires excessives et les

^{6/493} Guidées par les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques, consacrés par les normes prioritaires.

^{6/494} Comme il a été démontré pendant les trente glorieuses (1945-1975), avant la vague des privatisations, qui annonçait le (néo)libéralisme économique.

externalisations de risques, de coûts, de pertes et de dommages sur la contrepartie, le vivre ensemble ou la planète.^{6/495}

Ils doivent surtout prendre la responsabilité de la détermination d'une marge de divergence entre les revenus et les richesses des moins et des plus nantis, plafonnés par ailleurs dans le chef de ces derniers ^{6/496} et assurer le respect de ces mesures.

Prendre le contrôle du pouvoir de valorisation, de l'esprit de lucre, du principe économique veut dire un ordre public économique qui ne tolère plus les surproduction et les surconsommations, la marchandisation des biens communs ^{6/497}, l'obsolescence programmée ^{6/498}, l'exploitation de la faiblesse ou de la vulnérabilité d'autrui, les actes de fraude ou de violence économique ou financière, l'accoutumance à des substances, des produits, des biens ou des services toxiques, nuisibles ou malsains, l'externalisation de risques, de coûts, de pertes et de dommages, les marchands de doute ^{6/499}, le marketing et la publicité agressifs ou trompeurs, les monopoles et les positions dominantes protégés par des droits intellectuels, les privilèges réservés aux activités économiques ou financières ^{6/500} qui produisent l'accumulation et la concentration illimitées de revenus et de richesses. La possibilité d'obtenir une transaction pénale et de se soustraire à l'application justifiée de la loi pénale par le paiement d'une somme d'argent au Trésor public doit également disparaître... Il y a tant de choses à faire.

^{6/495} Qui conduisent à des accumulations et à des concentrations illimitées de revenus et de richesses ; voy supra nos 365-368.

^{6/496} Voy supra nos 391-393.

^{6/497} Voy. M. SANDEL, *What money can't buy. The moral limits of markets*, Londres, Allen Lane, 2012, 244 p.

^{6/498} D. RAES, *L'obsolescence programmée à l'épreuve de l'obligation d'information du vendeur, de la notion de conformité et de la garantie des vices cachés*, dans Liber amicorum F. Glandsdorff et P. Legros, Bruxelles, Bruylant, 2014, 235-318.

^{6/499} N. ORESKES et E.M. CONWAY, *Les marchands de doute ou comment une poignée de scientifiques ont masqué la vérité sur des enjeux de société tels que le tabagisme et le réchauffement climatique*, Paris, Le Pommier, 523 p.

^{6/500} Notamment l'irresponsabilité des actionnaires, la modification unilatérale du cadre contractuel...